

Montréal, le 26 avril 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
 coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
 (Dossier R-3867-2013 Phase 3 - SUJET B)**

Mesdames, Messieurs,

Par ses lettres du 7 et du 24 avril 2017, la Régie de l'énergie (la Régie) modifiait le calendrier procédural du dossier mentionné en objet et annonçait qu'elle exigerait des experts qu'elle aura reconnus à ce titre qu'ils échangent et collaborent afin d'établir, avant l'audience, les éléments relatifs au sujet B à propos desquels leurs opinions convergent et divergent.

Afin de tenir compte des dossiers concurrents, de la période estivale ainsi que des commentaires des participants relatifs aux échéances formulés lors de l'audience qui s'est tenue dans ce dossier du 18 au 21 avril 2017, la Régie modifie de nouveau le calendrier procédural établi dans sa décision D-2017-026 et le remplace par le suivant :

Le 23 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de reconnaissance du statut de témoin expert
Le 30 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des contestations aux demandes de reconnaissance du statut de témoin expert
Le 2 juin 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des répliques aux contestations des demandes de reconnaissance du statut de témoin expert
Le 27 juin 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la nouvelle preuve de GM sur le sujet B
Le 20 juillet 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt des DDR au Distributeur sur le sujet B
Le 10 août 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur aux DDR sur le sujet B
Le 11 septembre 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt du rapport conjoint des experts
Le 20 septembre 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt, sur le sujet B : <ul style="list-style-type: none"> - de la preuve des intervenants; - des rapports individuels des experts; - des conclusions des intervenants qui souhaitent mettre fin à leur intervention
Le 29 septembre 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants sur le sujet B
Le 10 octobre 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR sur le sujet B
Du 30 octobre au 3 novembre 2017	Période réservée pour l'audience sur le sujet B

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml